

Le rapport géologique du BE Sol Progrès permet de constater que le terrain d'assise de la zone est compatible avec la réalisation de bâtiments, mais que la nature du sol, est compte tenu des coefficients de perméabilité très faibles, peu propice à l'infiltration des eaux pluviales d'où la nécessité de créer des bassins de rétention avec exutoires à débit limité.